



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 30 janvier 2025

01/01- 2025 DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR, FIPD, REGION GRAND EST : projet vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle les multiples vols, cambriolages et incivilités survenus ces dernières années sur la commune et expose le projet de s'équiper de matériels efficaces et réglementaires de vidéoprotection pour garantir la sécurité et appuyer les forces de l'ordre dans leur travail d'enquête a posteriori.

La Commune de RETONFEY a délibéré précédemment pour bénéficier de l'appui du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE afin de se doter d'un système performant et répondant aux contraintes techniques et légales.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 122 986.89 € HT soit 147 584.27 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions :

- de l'Etat → au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
→ au titre du FIPD
- de la Région Grand Est

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	36 896.07 €	30 %
	FIPD	12 543.94 €	10 %
Région Grand Est	Soutien aux usages numériques	40 000.00 €	33 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		33 546.89 €	27 %
Emprunt		/	
Total HT		122 986.89 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2^e trimestre 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 4^e trimestre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 122 986.89 € HT

- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de Etat au titre de la DETR et du FIPD ainsi qu'une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien des collectivités aux usages numériques

**02/01- 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE :
enfouissement réseaux autour de la Place du Gué**

Monsieur le Maire expose le projet d'enfouissement des réseaux sur la Place du Gué/rue de la Scie/rue des Tisserands. Il s'agit de la dernière zone du village disposant encore d'un réseau aérien.

Soutenu dans le cadre du FACÉ, ce chantier sera mis en œuvre au cours de l'année 2025. Une assistance à maîtrise d'œuvre a d'ores et déjà été signée avec RESEDA.

Un dossier de demande de subvention au titre du dispositif Ambition Moselle va être déposé pour solliciter des financements complémentaires.

Le coût prévisionnel des travaux est de 550 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 47 % du coût prévisionnel HT de l'opération soit 260 992 €.

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes		En %
Estimation prévisionnelle travaux	550 000 €	FACE	14 439.00 €	3.5 %
		Ambition Moselle	260 992 €	47 %
		RESEDA	13 577 €	2.5 %
		Autofinancement	260 992 €	47 %
TOTAL	550 000 €		550 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à inscrire l'opération au programme des travaux 2025
- D'adopter le plan de financement,
- De solliciter le concours du conseil départemental de la Moselle au titre du dispositif Ambition Moselle.

**03/01- 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE :
reprise de la voirie Place du Gué/ Place du Gué/ Rue des Tisserands**

Monsieur le Maire indique que suite à l'enfouissement des réseaux électriques sur la Place du Gué/rue de la Scie/rue des Tisserands, la collectivité doit entreprendre la réfection de la voirie sur l'ensemble de ce secteur.

La collectivité est accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de ce chantier. A ce titre un dossier de demande de subvention au titre du dispositif Ambition Moselle va être déposé pour soutenir ce projet.

Le coût prévisionnel des travaux est de 550 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 50 % du coût prévisionnel HT de l'opération.

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes		En %
Estimation prévisionnelle travaux	550 000 €	Ambition Moselle	275 000 €	50 %
		Autofinancement	275 000 €	50 %
TOTAL	550 000 €		550 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à inscrire l'opération au programme des travaux 2025
- D'adopter le plan de financement,
- De solliciter le concours du conseil départemental de la Moselle au titre du dispositif Ambition Moselle.

04/01- 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE : végétalisation et valorisation d'un espace en friche

Monsieur le Maire expose le projet d'aménager un espace partagé, comprenant un volet pédagogique, qui accueillera la population et les familles mais sera aussi un lieu de rencontre pour les propriétaires d'animaux. Imaginé sur une parcelle communale actuellement inexploitée et partiellement imperméabilisée par un revêtement bitumeux, le projet, se réalisera en collaboration avec l'association « Atout chiens ». Cette dernière permettra de développer un espace de sociabilisation et un lieu sécurisé pour les compagnons canins.

L'espace sera traité en cohérence avec son implantation en entrée de sentier de promenade (chemin du Lion inscrit au PDIPR) et dans un environnement agricole. Il est prévu de végétaliser l'ensemble dans une optique de préservation des trames vertes, avec des essences locales. L'ensemble sera réhabilité avec de la terre végétale.

L'espace créé sera entretenu et valorisé en lien avec l'association, permettant de développer une dynamique sur ce terrain de 2530 m². Il est prévu d'y créer un point de compostage, un système de récupération d'eau de pluie, des supports et animations pédagogiques...

Le coût prévisionnel des travaux est de 9500 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours du dispositif « Projets environnementaux » du Conseil départemental de la Moselle à hauteur de 50 % du coût prévisionnel HT de l'opération soit 4750 €.

Plan de financement :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Conseil départemental de la Moselle	Projets environnementaux	4750 €	50 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		4750 €	50 %
Emprunt		/	
Total HT		9500 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation du projet présenté
- D'adopter le plan de financement,
- De solliciter le concours du conseil départemental de la Moselle au titre du dispositif « projets environnementaux »

05/01- 2025 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST : aménagement d'espaces publics

Monsieur le Maire expose le projet d'aménager les abords de la maison communale multiservices implantée en cœur de village proposant, outre l'accès au service administratif communal, un espace associatif, une micro-crèche et des cellules médicales. L'aménagement urbain projeté permettra d'apporter une végétalisation autour de ce bâtiment réhabilité et sera pensé dans une optique de désimperméabilisation des sols.

Il est également prévu de réhabiliter des espaces publics - places de village notamment - dans l'optique de végétaliser et créer des îlots de fraîcheur en incluant du mobilier urbain. Pensés comme des lieux de convivialité, ces espaces permettront un cheminement piétonnier ou cyclable.

Le coût prévisionnel des travaux est de 30 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours du dispositif Cadre de vie de la Région Grand Est à hauteur de 25 % du coût prévisionnel HT de l'opération soit 7500 €.

Plan de financement :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Région Grand Est	Cadre de vie	7500 €	25 %
Auto-financement			
Fonds propres		22 500 €	75 %
Emprunt		/	
Total HT		30 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation du projet présenté
- D'adopter le plan de financement,
- De solliciter le concours de la Région Grand Est au titre du dispositif Cadre de vie

06/01-2025 ANALYSE D'IMPACT A LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE LA VIDÉOPROTECTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de Sécurité intérieure (CSI) ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

VU la directive n° 2016/680 du 27 avril 2016, dite directive « Police-Justice » ;

VU la délibération n° 06/01-2024 du Conseil municipal de Retonfey du 9 janvier 2024 portant sur le projet de vidéosurveillance ;

Considérant ce qui suit :

Par la délibération n°06/01-2024, le Conseil municipal de Retonfey a adhéré à la compétence « Usages et Services numériques » de MOSELLE FIBRE. Cette adhésion s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la protection des

administrés notamment par le souhait d'installer un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal.

Aussi, la protection des données personnelles est un sujet socle dans le cadre de ce projet. En effet, les images captées par les caméras sont des données personnelles particulièrement sensibles puisqu'elles touchent tout administré ou usager qui passe dans leur champ.

A ce titre, et eu égard à la législation en vigueur, le Maire de la commune de Retonfey dispose, d'une part de la compétence de mettre en place un système de vidéoprotection sur le territoire communal, et d'autre part, au regard des normes relatives à la protection des données, de la responsabilité de tout traitement de données personnelles mis en place par et pour la commune.

La vidéoprotection étant un traitement de données personnelles conséquent, et comportant notamment des données sensibles, la réglementation en vigueur impose la rédaction d'une analyse d'impact à la protection des données détaillant de façon précise et exhaustive la façon dont lesdites données sont collectées, traitées et supprimées.

Le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte de l'analyse d'impact à la protection des données concernant le projet de vidéoprotection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- PREND ACTE de l'analyse d'impact à la protection des données telles qu'annexée à la présente délibération
- APPROUVE que la demande d'anonymat soit déposée en format papier, contre reçu, à la mairie ou par courrier postal

Vu pour être affiché le 03 février 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RETONFEY, le 31 janvier 2025



Le Maire
Le Maire,
Christian PETIT